



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du jeudi 11 décembre 2025

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **U11 Excellence – DAMMARIE / MEAUX – Aller & Retour**

Considérant que les rencontres U11 Excellence opposant DAMMARIE à MEAUX, prévues en matchs aller et retour, sont programmées dans le cadre de la compétition ;

Considérant que des incidents sont survenus lors d'une confrontation entre les mêmes clubs au cours de la saison précédente ;

Considérant que, pour ces raisons, le club de MEAUX a informé le District qu'il ne souhaite pas disputer les matchs programmés en U11 cette saison contre DAMMARIE ;

Considérant que la Commission a estimé que, dans l'intérêt des joueurs, des éducateurs et du bon déroulement de la compétition, il convient de neutraliser ces rencontres ;

Par ces motifs,

La Commission décide de neutraliser les deux rencontres (aller et retour) prévues entre DAMMARIE et MEAUX dans la catégorie U11 Excellence ;